

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida

le 6 octobre 1954.

de

DU N° 3312/T.P.

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Ref. n°
Annexe
Bijlage
Objet
Voorwerp

A Monsieur le Gouverneur Général du Congo Belge

à

LEOPOLDVILLE.

Démolition de 2 maisons
pour infirmiers.

s/c.de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

s/c.de Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.



Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert deux exemplaires des procès-verbaux de mise hors
d'usage et de démolition de deux maisons pour infirmiers qui
se trouvaient situées devant la nouvelle maternité d'Astrida
et à l'emplacement que devra emprunter la route une fois que
le complexe médical sera achevé.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,